



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Frais de représentation du ministre de l'Europe et des affaires étrangères

Question écrite n° 21307

Texte de la question

M. Régis Juanico interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur ses frais de représentation. La dotation de frais de représentation des membres du Gouvernement est plafonnée à 150 000 euros pour un ministre (QE n° 16056). Il lui demande de lui préciser à combien se sont élevés ses propres ses frais pour l'année 2018 et de lui en communiquer le détail exhaustif.

Données clés

Auteur : [M. Régis Juanico](#)

Circonscription : Loire (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21307

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 24 février 2020

Question publiée au JO le : [9 juillet 2019](#), page 6297

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)